

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi
MACIF

Avanista Group Sarl N° de sociétaire : 16058319



Synthèse de vos contrats à la date du 26 janvier 2019

Cotisations annuelles TTC



VOS VÉHICULES

Audi Q7 n°EV-740-FA

Renault Megane n°EV-367-FJ

Renault Master n°CY-915-RD

1893,12 €

979,23 €

1009,17€

5,90 €

9,17€

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions Frais d'échéance

Total des cotisations pour la période du 1er avril 2019 au 31 mars 2020

3896,59 €

Si vous avez modifié vos contrats depuis le 26/01/2019, reportez-vous à votre nouvelle situation comptable.

Votre échéancier à compter du 1er avril			
Informations sur votre mandat de prélèvement SEPA Nom du créancier : MACIF Identifiant du créancier : FR66ZZZ110663 Référence Unique de Mandat : MA8420721032 Conformément à votre demande, vos cotisations seront prélevées sur le compte suivant : Numéro du compte : FR76 3007 6021 3711 9XXX XX20 037 Banque : CDN ST DENIS STADIUM ENT Titulaire du compte : AVANISTA GROUP SARL Nous vous invitons à rester attentif à l'approvisionnement de ce compte.	05 avril 06 mai 05 juin 05 juillet 05 août 05 septembre 07 octobre 05 novembre 05 décembre 06 janvier 05 février 05 mars	2019 2019 2019 2019 2019 2019 2019 2019	324,67 ∈ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$ $324,72 ∈$
Merci de nous contacter si les informations ci-dessus sont inexactes.	I		



Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi

MACIF

Avanista Group Sarl N° de sociétaire : 16058319

DES QUESTIONS SUR VOTRE AVIS D'ECHEANCE ?

Qu'est-ce que la cotisation pour la « contribution solidarité victimes terrorisme infractions » ?

C'est une contribution obligatoire dont le montant est fixé chaque année par le Ministère de l'Economie et des Finances.

Pourquoi une cotisation « catastrophes naturelles » et quelles franchises me seront appliquées ?

Cette garantie obligatoire a été instituée par la loi du 13/07/1982 pour couvrir les événements naturels d'ampleur exceptionnelle, reconnus par un arrêté interministériel.

Franchises légales minimales applicables aux biens non professionnels au 01/01/2019 (sous réserve d'arrêté modifiant les franchises légales et de l'existence d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles)

Véhicule

Catastrophes naturelles : 380 €

Les frais d'échéance : à quoi ça sert ?

Ces frais sont destinés à couvrir des dépenses générées par l'appel de cotisation.

Les frais de fractionnement

Vous avez choisi de payer votre cotisation en 12 fois. Pour compenser ce règlement en différé, celle-ci est majorée de 2,2% (taux révisable annuellement). Le montant indiqué sur votre avis d'échéance en tient compte.

AUTRES INFORMATIONS

Libre choix du réparateur

En cas de dommage causé à un véhicule terrestre à moteur et garanti par votre contrat d'assurance, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir (article L. 211-5-1 du Code des assurances).

Données personnelles

Les données recueillies feront l'objet de traitements par la Macif, responsable de traitements, pour la passation, la gestion, l'exécution des contrats d'assurance ainsi qu'à des fins de prospection et gestion commerciales. Elles pourront être transmises aux entités du groupe Macif et notamment à ses partenaires aux mêmes fins.

Elles seront aussi traitées pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Vos données feront l'objet d'un traitement de lutte contre la fraude, ce qui peut conduire à une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Vous disposez de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, le cas échéant de portabilité et de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Le cas échéant, vous pouvez retirer votre consentement aux traitements des données ce qui aura pour effet de les faire cesser.

Nous vous informons que vous pouvez vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur le site www.bloctel.gouv.fr.

Vous pouvez exercer vos droits et adresser toute demande d'information concernant vos données personnelles sur le site www.macif.fr depuis le formulaire d'exercice des droits ou par voie postale à Macif Direction Générale, 2 et 4 rue de Pied de Fond 79 037 Niort Cedex 9.

Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Toutes les précisions sur la protection de vos données sont accessibles sur notre site : www.macif.fr

Gestion des réclamations et modifications liées au mandat SEPA

Les demandes de modification et révocation du mandat ainsi que les réclamations relatives au prélèvement SEPA devront être adressées à Macif, Service Client Contrat, CS 80000, 79055 NIORT CEDEX 9.

3

4/4